



Morbihan

DIRECTION DES ROUTES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT

Dossier suivi par :  
Simon CHEVILLARD – 02 97 69 50 23  
– poste n°5023  
mail : simon.chevillard@morbihan.fr

**Objet : Révision du Règlement Local de Publicité**  
Réf. : 2019/21 - SC/VG

Vannes, le 14 JAN. 2020

Monsieur Philippe LE BERIGOT  
Maire de L'ILE-AUX-MOINES  
BP2  
56780 ILE-AUX-MOINES

VU	REÇU LE :	COPIE
Maire	491	
1 <sup>er</sup> Adj.	16 JAN. 2020	
2 <sup>e</sup> Adj.		
3 <sup>e</sup> Adj.		
4 <sup>e</sup> Adj.		
SG	MAIRIE DE L'ÎLE AUX MOINES	

Monsieur le Maire, *Cher Philippe,*

Par courrier en date du 16 décembre 2019, vous m'avez transmis le projet arrêté du Plan Local de Publicité de votre commune pour avis et je vous en remercie.

Cette modification n'appelle aucune observation ni remarque particulière de la part du Conseil départemental.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental

*Frédéric*  
François GOULARD